

HARAS D'ELLE

Moon Sur Elle 50680
Tel/Fax 02.33.56.66.65
Mail : ecuriedelle@orange.fr

CONTRAT DE VENTE DE SAILLIE, 2020

Entre: Le vendeur représenté par Le Haras d'Elle, dont le siège social est au Lieu dit "Villeneuve"- 50680 Moon sur Elle, propriétaire de l'étalon désigné ci-dessous, ou dûment mandatée à cet effet, **d'une**

Et d'autre part L'Acheteur:

Adresse:

Téléphone:

Email:

agissant pour son compte ou comme mandataire du propriétaire de la jument, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – OBJET

Le soussigné de seconde part réserve et achète **UNE SAILLIE** de l'étalon : **GENTLEMAN D'ELLE**

Pour la jument :

N° SIRE:

Article 2 – MODALITES DE PAIEMENT

Ladite saillie est au prix de

IAF/ IAR:IAC: Frais techniques : **0 €**

Réserve: **0**

Saillie: **1100 € TTC** poulain vivant 48h

Centre de mise en place:

MEP gratuite au Haras d'Elle pour les étalons du Haras

Article 3 CONDITIONS DE PENSION

Jument non suivie / jr: 9,00 € HT

Jument suivie / jr: 12,00 € HT

Article 4 – CONDITIONS PARTICULIERES

Lot de 6 paillettes cédées en intégralité dans le cadre de la vente FIVE STARS et réputée payée intégralement par l'acheteur final.

Les juments devront impérativement se présenter accompagnées de leur livret d'identification à jour des vaccins, grippe, tétanos et rhino-pneumonie en cours de validité. Le Haras pourra refuser toutes juments ou poulains dont l'état sanitaire est jugé insatisfaisant.

Article 5 – ACCEPTATION

L'acheteur accepte le présent contrat et reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente.

Fait en deux originaux à Moon sur Elle, le.

Pour le Haras d'Elle,
Bertrand Pignolet

Pour l'acheteur,
(signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé")

